



Séance du 04 Février 2026
Délibération n°07-04022026

OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel donnant habilitation au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne

Monsieur GUIRAD Philippe, Vice-Président en charge du CIAS du Pays de Craon, expose au Conseil d'Administration l'opportunité pour le CIAS du Pays de Craon de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le CIAS adhère actuellement au contrat groupe en cours (échéance : 31 décembre 2026). Il est proposé de participer à la nouvelle consultation groupée avec négociation, afin de souscrire un contrat à effet du 1er janvier 2027. Si les conditions ne convenaient pas, la collectivité pourrait ne pas adhérer.

Les contrats couvriront notamment :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail/maladies imputables au service, incapacité de travail liée à maternité, adoption, paternité, maladie ou accident non professionnel ;
- Agents non affiliés à la CNRACL : accidents du travail/maladies professionnelles, incapacité de travail pour maternité, adoption, paternité, maladie ou accident non professionnel.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2027
- Régime du contrat : Capitalisation

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, de :

- **ADOPTER** les propositions ci-dessus,
- **DONNER** mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Mayenne pour souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'entreprise d'assurance agréée ;
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 18

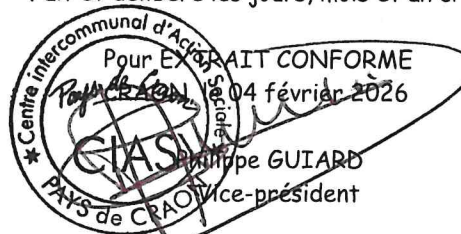
Vote :

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, , Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILLIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes
Mme GODARD Chantal donne pouvoir à M TESSIER Jean Pierre